

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO
(S.B.M.)**

Société anonyme monégasque au capital de 18 160 490 euros
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco
R.C.S. Monaco 56 S 523
Siren : 775 751 878

Rapport financier semestriel
Comptes consolidés au 30 septembre 2014

www.montecarloresort.com

ISIN : MC0000031187

SOMMAIRE

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés du Groupe	7
Rapport de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes	43
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	46

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2014

- **Chiffre d'affaires de 313,9 millions d'euros contre 309,5 millions d'euros l'exercice précédent :**
 - le chiffre d'affaires jeux progresse de 8 %
 - le chiffre d'affaires hôtelier est en recul de 4 %, en raison notamment de la fermeture partielle des Thermes Marins pour rénovation et d'une activité en recul pour l'Hôtel de Paris avant le démarrage des travaux
 - le chiffre d'affaires locatif progresse de 4 %

- **Résultat Opérationnel en amélioration de 9,6 millions d'euros pour s'établir à 39,6 millions d'euros contre 30,0 millions d'euros pour le premier semestre 2013/2014.**

- **Résultat net consolidé s'établit en positif de 80,8 millions d'euros contre 60,0 millions d'euros pour le premier semestre 2013/2014, l'évolution positive du résultat opérationnel étant complétée par l'impact favorable sur les résultats du premier semestre 2014/2015 de :**
 - Cessions d'actions Wynn Resorts en début d'exercice générant une plus value de 38,8 millions d'euros, supérieure de 5,9 millions d'euros à celle intervenue au cours du premier semestre de l'exercice passé
 - Nouvelle amélioration des résultats de Betclac Everest Group, qui sont pour la première fois positifs et permettent d'enregistrer une quote-part de résultat mis en équivalence de 0,9 million d'euros sur le semestre contre - 2,7 millions d'euros pour le premier semestre de l'an passé

ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE ET FAITS MARQUANTS

Le Groupe enregistre des résultats semestriels 2014/2015 en progression par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

Au titre des six premiers mois de l'exercice 2014/2015, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 313,9 millions d'euros contre 309,5 millions d'euros l'an passé. Cette légère progression résulte de l'évolution favorable de l'ensemble des secteurs à l'exception du secteur hôtelier, ce dernier étant pénalisé par la fermeture partielle des Thermes Marins et d'une activité en recul pour l'Hôtel de Paris avant le démarrage des travaux. L'activité de restauration au sein du Casino, précédemment composante du secteur hôtelier, est désormais rattachée au secteur jeux.

L'augmentation de 4,4 millions d'euros du chiffre d'affaires consolidé se traduit par une amélioration de 9,6 millions d'euros du résultat opérationnel, l'impact favorable d'une meilleure activité se conjuguant avec une baisse de 2,5 millions d'euros des charges d'amortissement. Pour le premier semestre 2014/2015, le résultat opérationnel du Groupe s'établit en effet à 39,6 millions d'euros contre 30,0 millions d'euros l'exercice passé.

Au cours du premier semestre, le Groupe a par ailleurs tiré profit du dénouement de ventes à terme souscrites l'an passé pour 400 000 actions Wynn Resorts, Ltd. se traduisant par la constatation d'une plus-value de 38,8 millions d'euros qui impacte favorablement les comptes de l'exercice 2014/2015. Pour mémoire, une opération de même nature avait été opérée en avril 2013 générant un produit net de 32,9 millions d'euros.

De même, le Groupe bénéficie d'un résultat à l'équilibre de Betclic Everest Group, au travers d'une quote-part de 50 % du résultat mis en équivalence qui est positive 0,9 million d'euros au titre des six premiers mois contre - 2,7 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net consolidé du premier semestre 2014/2015 est positif de 80,8 millions d'euros contre 60,0 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice dernier.

Secteur jeux

Avec des recettes de 131,7 millions d'euros contre 121,6 millions d'euros l'exercice précédent, le secteur jeux présente une progression de 8 % de son chiffre d'affaires, avec cependant une évolution différente suivant les segments d'activité.

Le secteur des **jeux de table** enregistre une augmentation de 9 % de son chiffre d'affaires, à 77,9 millions d'euros au lieu de 71,5 millions d'euros pour les six premiers mois de 2013/2014, en raison de l'évolution favorable des jeux européens.

Les recettes des **appareils automatiques** s'inscrivent en légère hausse pour s'établir à 49,3 millions d'euros contre 49,0 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent. La tendance baissière du premier trimestre 2014/2015 a été inversée avec les effets favorables de la politique commerciale et de l'ouverture du Casino du Café de Paris sans interruption 24 h/24.

Les recettes des **activités annexes** s'établissent à 4,5 millions d'euros contre 1,1 million d'euros pour les six premiers mois de 2013/2014, l'activité restauration au sein du Casino étant désormais rattachée au secteur jeux.

Secteur hôtelier

Le chiffre d'affaires des six premiers mois s'établit à 166,4 millions d'euros, contre 172,8 millions d'euros l'exercice précédent, soit une diminution de - 6,4 millions d'euros. La baisse des recettes provient principalement de la fermeture partielle des Thermes Marins pour rénovation, du recul de l'activité de l'Hôtel de Paris et du transfert au secteur jeux de la gestion des différents restaurants et bars au sein des salons de jeu du Casino.

Pour l'ensemble des établissements hôteliers du Groupe, la diminution du chiffre d'affaires de 6,4 millions d'euros, s'explique aussi par :

- une croissance de 1 % de l'activité **hébergement** avec l'évolution favorable de la recette moyenne chambre et la bonne tenue du taux d'occupation,
- une diminution de 5 % des recettes de **restauration** hors prise en compte de la fermeture du restaurant des Thermes Marins.

Secteur locatif

Le secteur locatif regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2014/2015 s'établit à 14,0 millions d'euros contre 13,5 millions d'euros l'an passé, soit une croissance de 4 %. Le secteur locatif bénéficie de la mise en location des nouvelles villas du Sporting et de la renégociation de certains baux.

COMPTES SEMESTRIELS

Avec un **chiffre d'affaires** consolidé de 313,9 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2014/2015, en augmentation de 4,4 millions d'euros sur la période, le Groupe génère un résultat opérationnel en progression de 9,6 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le **résultat opérationnel** consolidé s'établit en effet à 39,6 millions d'euros contre 30,0 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution favorable provient à hauteur de 7,4 millions d'euros du secteur jeux. En revanche, le résultat opérationnel du secteur hôtelier s'inscrit en recul de - 1,3 million d'euros. Enfin, le résultat opérationnel du secteur locatif progresse de 1,0 million d'euros sur la période. La progression du résultat opérationnel est également liée à des charges constatées l'an dernier, non récurrentes sur l'exercice en cours, telles que celles relatives aux manifestations organisées pour les 150 ans de la Société.

Par ailleurs, le **résultat financier** progresse pour s'élever à 40,5 millions d'euros contre 32,9 millions d'euros l'an passé. Les ventes à terme portant sur les 400 000 actions Wynn Resorts, Ltd. que détenait encore la Société ont été dénouées au cours du premier trimestre, se traduisant par l'encaissement de 43,9 millions d'euros et une plus-value de cession de 38,8 millions d'euros. Pour mémoire, une cession pour un nombre identique d'actions avait déjà été opérée en avril 2013, générant alors une plus-value de 32,9 millions d'euros.

La consolidation par **mise en équivalence de Betcliv Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont la Société des Bains de Mer détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part positive pour la première fois de 0,9 million d'euros au lieu de - 2,7 millions d'euros l'an passé du fait notamment de l'amélioration continue de sa performance opérationnelle.

Enfin, le **résultat net consolidé** – part du groupe s'élève à 80,8 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2014/2015 contre 60,0 millions d'euros à fin septembre 2013.

Ces résultats en amélioration permettent une progression de la Capacité d'autofinancement, qui s'établit pour les six premiers mois à 59,1 millions d'euros contre 57,8 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé. Au 30 septembre 2014, la trésorerie nette d'endettement financier du Groupe est positive de 29,4 millions d'euros contre une trésorerie nette négative de - 15,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2013/2014.

PERSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SEMESTRE A VENIR

Le caractère intrinsèquement aléatoire de l'activité des jeux rend difficile l'établissement de prévisions pour la totalité de l'exercice mais le second semestre est habituellement marqué par une diminution du résultat enregistré à fin septembre, du fait de la baisse du chiffre d'affaires une fois la saison estivale passée.

Bien que le premier semestre 2014/2015 présente une légère amélioration sur l'exercice passé, l'environnement économique général et les perturbations attendues de l'exploitation suite au démarrage des travaux afférents aux deux projets – Hôtel de Paris et complexe immobilier au cœur de Monte-Carlo – ne permettront pas un retour à l'équilibre des résultats opérationnels au cumul des douze mois de l'exercice 2014/2015.

PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les informations descriptives des principales transactions entre parties liées sont présentées en note 28 des Notes annexes aux comptes consolidés.

Comptes consolidés du Groupe

Bilan consolidé au 30 septembre 2014

Compte de résultat consolidé

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux comptes consolidés

Bilan consolidé au 30 septembre 2014

en milliers d'euros

ACTIF		30 septembre 2014	31 mars 2014
Goodwill	Note 4	32	32
Immobilisations incorporelles	Note 4	6 674	7 081
Immobilisations corporelles	Note 5	614 826	587 800
Participations mises en équivalence		62 240	46 387
Autres actifs financiers		43 651	56 799
Actifs financiers non courants	Note 6	105 891	103 186
TOTAL ACTIF NON COURANT		727 423	698 099
Stocks	Note 7	11 724	12 163
Clients	Note 8	44 368	37 888
Autres débiteurs	Note 9	21 507	19 902
Autres actifs financiers	Note 10	11	1 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	52 933	24 733
TOTAL ACTIF COURANT		130 543	95 801
Actifs destinés à être cédés	Note 6		64 447
TOTAL DE L'ACTIF		857 966	858 348

en milliers d'euros

PASSIF		30 septembre 2014	31 mars 2014
Capital		18 160	18 160
Primes d'émission		5 374	5 374
Réserves		455 688	439 162
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)		-25 314	18 579
Résultat de l'exercice		80 758	17 252
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		534 666	498 528
Intérêts minoritaires		416	223
CAPITAUX PROPRES		535 082	498 751
Emprunts et passifs financiers	Note 12	4 437	4 387
Avantages du personnel	Note 13	35 148	32 071
Provisions	Note 14	2 398	965
Autres passifs	Note 15	74 237	75 068
TOTAL PASSIF NON COURANT		651 302	611 241
Fournisseurs	Note 16	29 191	25 703
Autres crédateurs	Note 17	150 131	150 553
Provisions	Note 14	834	6 196
Passifs financiers	Note 12	26 508	64 654
TOTAL PASSIF COURANT		206 664	247 107
TOTAL DU PASSIF		857 966	858 348

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

		1er Semestre 2014 / 2015	1er Semestre 2013 / 2014	Exercice 2013 / 2014
Produits des activités ordinaires	Note 18	313 893	309 461	472 512
Achats consommés		(32 152)	(33 461)	(52 760)
Autres charges externes		(70 999)	(75 152)	(120 094)
Impôts, taxes et versements assimilés		(21 322)	(19 855)	(34 250)
Charges de personnel	Note 19	(120 616)	(118 762)	(217 799)
Amortissements	Notes 4 & 5	(24 811)	(27 278)	(51 964)
Autres produits et charges opérationnels	Note 20	(4 401)	(4 962)	(7 402)
Résultat opérationnel	Note 21	39 592	29 992	(11 757)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		12	153	15
Coût de l'endettement financier brut		39	9	(332)
Coût de l'endettement financier net	Note 22	51	162	(317)
Autres produits et charges financiers	Note 22	40 428	32 755	33 231
Charges d'impôt				
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	912	(2 722)	(3 847)
RESULTAT NET CONSOLIDE		80 982	60 187	17 310
Part des intérêts minoritaires		(224)	(231)	(57)
RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE		80 758	59 955	17 252
Nombre d'actions émises		18 160 490	18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)		4,45	3,30	0,95
Résultat net dilué par action (en euros)		4,45	3,30	0,95

Etat du résultat global

Résultat net consolidé - part du groupe		80 758	59 955	17 252
Autres éléments du résultat global :				
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	Note 6	-40 350	-28 383	-27 683
- Part des sociétés mises en équivalence	Note 6	-59	-1	-7 802
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 13	-3 485	239	427
RESULTAT GLOBAL TOTAL		36 865	31 811	-17 807

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Comptes consolidés -----

en milliers d'euros

		Semestre 2014/2015	Exercice 2013/2014
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé - part du groupe		80 758	17 252
Part des intérêts minoritaires		224	57
Amortissements		24 811	51 964
Résultat des sociétés mises en équivalence		(912)	3 847
Quote part de subvention virée au cpte de résultat		(349)	(837)
Variation des provisions		(4 336)	1 572
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		(1 877)	366
Autres charges et produits calculés		(1 108)	1 800
Plus et moins values de cession		(38 101)	(31 765)
Capacité d'autofinancement		59 110	44 257
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt		420	1 357
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		59 530	45 614
Impôt versé			
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	Note 27	(1 550)	22 009
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		57 980	67 623
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	Notes 4, 5 & 6	(70 663)	(79 628)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	Notes 4, 5 & 6	43 954	38 276
Incidences des variations de périmètre			
Variation des prêts et avances consentis	Note 6	14 209	(1 878)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(12 501)	(43 230)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(757)	(182)
Apports des minoritaires et variations de périmètre			
Augmentation de capital			
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	Note 12	(19 256)	(30 638)
Intérêts financiers nets reçus (versés)	Note 22	(420)	(1 357)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(20 433)	(32 177)
VARIATION DE TRESORERIE		25 047	(7 784)
Trésorerie à l'ouverture		24 733	32 517
Retraitement de juste valeur sur trésorerie		2	(0)
Trésorerie à la clôture		49 782	24 733
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif		52 933	24 733
Banques - Passif		(3 151)	

Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Eléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1er avril 2013	18 160	5 374	53 638	439 343	516 516	166	516 682
Dividende distribué				(182)	(182)	0	(182)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers et des écarts actuariels selon IAS 19 R			(35 059)		(35 059)		(35 059)
Résultat de l'exercice				17 252	17 252	57	17 310
31 mars 2014	18 160	5 374	18 579	456 414	498 528	223	498 751
Dividende distribué				(727)	(727)	(30)	(757)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers et des écarts actuariels selon IAS 19 R			(43 893)		(43 893)		(43 893)
Résultat de l'exercice				80 758	80 758	224	80 982
30 septembre 2014	18 160	5 374	-25 314	536 445	534 666	416	535 082

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

La Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1^{er} avril 1863, la société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux qui lui a été consenti par l'Ordonnance Souveraine du 2 avril 1863. Concédié à l'origine pour une période de cinquante années, ce privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1^{er} avril 2027, date à laquelle la société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social de la Société des Bains de Mer n'a pas évolué au cours du semestre. Il est constitué de 18 160 490 actions d'une valeur nominale de € 1 :

- 12 160 490 actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)
- 6 000 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

L'Etat monégasque détient 69,1 % du capital social au 30 septembre 2014. Par notification en date du 12 mars 2012, la société QD Europe S.à.r.l., filiale de la société Qatari Diar Real Estate Investment, a indiqué détenir 1 161 102 actions, représentant 6,39 % du capital.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2006 ainsi qu'il suit :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée. »

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions ».

Les comptes annuels présentés au titre du premier semestre de l'exercice 2014/2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société, à l'occasion de sa réunion du 20 novembre 2014.

NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et de ses filiales (« le Groupe ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

L'application des normes et interprétations suivantes entrées en vigueur sur la période au niveau européen n'a pas d'incidence sur la présentation des états financiers du Groupe : IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IAS 27 révisée « Etats financiers individuels », et IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et coentreprises » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. La note 6 tient compte de l'impact de l'application d'IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué de normes par anticipation au 30 septembre 2014 et les normes et les incidences des normes non encore adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe sont actuellement en cours d'analyse.

◆ Principes de préparation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

2.2 – Méthode de consolidation

◆ 2.2.1. Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société des Bains de Mer exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe consolide par mise en équivalence BetClic Everest Group, le contrôle étant conjoint entre les deux partenaires. Les éléments explicatifs de cette participation sont décrits dans les notes 3 et 6.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales S.B.M. U.S.A. Incorporated et Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux Etats-Unis et à Singapour.

La société Monaco Sports Partenaires, détenue à 40 %, n'est pas consolidée car le Groupe n'y exerce pas d'influence notable.

◆ 2.2.2. Sociétés consolidées au 30 septembre 2014

<u>NOM</u>	<u>SIEGE SOCIAL</u>	<u>% D'INTERET</u>	<u>METHODE</u>
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, Avenue de Monte-Carlo MC 98000 – MONACO	96,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S)	Les Terrasses du Casino MC 98000 – MONACO	99,20 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	38, avenue Prince Grace MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E)	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, Quai Antoine 1er MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International.	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. BetClic Everest Group	5 rue François 1 ^{er} 75008 PARIS	50,00 %	Mise en équivalence
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.)	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	98,00 %	Intégration globale

◆ 2.2.3. Date de clôture

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel, à l'exception des sociétés du groupe BetClic Everest Group pour lesquelles l'exercice social correspond à l'année civile. BetClic Everest Group réalise un arrêté au 31 mars ainsi qu'au 30 septembre pour les besoins de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

◆ 2.2.4. Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

◆ 2.2.5. Ecarts d'acquisition – Goodwill

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

Conformément aux dispositions d'IAS 36, la valeur des goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

◆ 2.2.6. Opérations internes

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

◆ 2.2.7. Conversion des comptes exprimés en devises

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

2.3 - Principes comptables

◆ 2.3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- logiciels	amortissement sur 3 à 6 ans
- concessions	durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

◆ 2.3.2. Immobilisations corporelles

a - Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car celle-ci était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

b - Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Conformément à IAS 17 "Contrats de location", les immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminées au commencement du contrat de location.

Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

c - Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions	17 à 50 ans
- installations techniques et matériels	3 à 15 ans
- autres immobilisations	3 à 10 ans

Les biens désignés au paragraphe a - "Régime juridique de certains biens immobiliers" de la note 5 "Immobilisations corporelles" sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

◆ **2.3.3. Dépréciation des éléments d'actifs**

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

◆ **2.3.4. Autres actifs financiers**

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une composante distincte des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

◆ **2.3.5. Actifs et passifs destinés à être cédés**

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Les actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession, à l'exception, comme précisé par IFRS 5, des actifs financiers entrant dans le champ d'application de IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* qui sont évalués conformément à cette norme.

◆ **2.3.6. Stocks**

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

◆ **2.3.7. Créances clients**

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

◆ **2.3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Ces actifs consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

◆ **2.3.9. Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

◆ **2.3.10. Avantages du personnel**

Les avantages offerts par le Groupe à ses salariés et retraités sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel".

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation, qui proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis en capitaux propres et n'impactent pas le compte de résultat.

Sont en revanche comptabilisés sous la rubrique « charges de personnel » le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

◆ **2.3.11. Subventions d'investissement**

Les subventions accordées au Groupe pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

◆ **2.3.12. Instruments financiers**

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de cours d'actions.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable sont évalués conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39. La part des variations de valeur des éléments couverts, qui est relative à la couverture de juste valeur, est également comptabilisée en résultat de la période.

La note 24 détaille les instruments financiers utilisés par le Groupe pour assurer la gestion du risque financier.

◆ **2.3.13. Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert des risques et avantages ;
- les transactions impliquant des prestations de service sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de tables et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons et des commissions de change. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et hors service réparti au personnel.

◆ **2.3.14. Impôts différés et régime fiscal**

La Société des Bains de Mer réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

NOTE 3 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

• Démarrage des travaux du projet de développement immobilier au cœur de Monte-Carlo et augmentation de capital

Après promulgation de la loi n°931 prononçant la désaffectation, Avenue Princesse Alice, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat, la Société des Bains de Mer et l'Etat pourront procéder à l'échange de différentes parcelles dans les conditions approuvées lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 septembre dernier et la Société des Bains de Mer disposera de l'ensemble foncier permettant la réalisation du projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monte-Carlo dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après.

Le bâtiment du Sporting d'Hiver sera remplacé par sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunira ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espaces de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en faisant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable : sur le site paysagé, seront ainsi créés 30% d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux jardins Saint James.

Fort de ce vote intervenu, la Société des Bains de Mer va pouvoir engager les premières phases du programme de travaux, tant au titre de ce projet immobilier de grande ampleur que pour ce qui concerne le projet de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris.

Conformément aux résolutions approuvées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 septembre, et afin de financer la réalisation des deux projets évoqués ci-dessus, la Société des Bains de Mer a prévu de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 220 millions d'euros.

Cette augmentation de capital fera l'objet d'un prospectus, soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, décrivant l'ensemble de l'opération. Compte tenu des contraintes réglementaires applicables à une telle opération, la Société des Bains de Mer a prévu d'engager le processus de cette augmentation après la présente communication financière semestrielle, pour une réalisation effective dans le courant du mois de janvier 2015.

▪ Participation dans BetClic Everest Group

Il est rappelé que le Groupe détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de BetClic Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

BetClic Everest Group (BEG) est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betclic et Expekt, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues désormais à 65,06 % suite au rachat, en décembre 2013, de 5 % d'intérêts minoritaires auprès de ses fondateurs ;
- les sociétés du sous-ensemble Everest détenues en totalité.

Financement

Le montant total des avances en compte courant consenties par le Groupe envers BEG s'élève à 38 920 milliers d'euros au 30 septembre 2014 contre 53 920 milliers d'euros au 31 mars 2014. En effet, pour conforter la structure financière de BetClic Everest Group, les deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé de procéder à une augmentation de son capital par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti à hauteur de 15 millions d'euros.

Cette augmentation de capital s'est traduite dans les comptes du Groupe par une augmentation de 15 000 milliers d'euros de la valeur des titres BetClic Everest Group mis en équivalence, comme présenté dans l'annexe en note 6 sous la rubrique « Participations mises en équivalence », et par une diminution d'un même montant des Prêts et Avances en Compte Courant (rubrique « Autres actifs financiers »).

Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre des accords conclus en mai 2009, il avait été réalisé une augmentation de capital en décembre 2011 par voie de compensation avec une fraction du prêt initial de 70 millions d'euros, le solde du prêt, soit 6 150 milliers d'euros, devant être remboursé suivant certaines modalités prévues par les accords. Au 30 septembre 2014, le Groupe détient toujours un prêt envers BEG à hauteur de 3 150 milliers d'euros.

Exploitation

La poursuite des actions engagées par BetClic Everest Group pour rationaliser ses coûts de fonctionnement et le développement des activités de paris sportifs permettent de dégager un résultat opérationnel mais également un résultat net positif de 1,9 million d'euros au semestre. Pour rappel, le résultat net présenté au 30 septembre 2013 s'affichait encore en déficit à hauteur de - 5,4 millions d'euros.

▪ Participation dans Wynn Resorts, Limited

Au cours de l'exercice 2013/2014, le Groupe a souhaité reconduire la mise en place de dispositifs de couverture contre le risque de variation du cours de l'action pour les 400 000 titres Wynn Resorts, Limited qu'il détenait encore.

Cette opération a été réalisée en deux phases :

- une première vente à terme en juin 2013 portant sur 200 000 actions, qui garantissait un cours proche de 140 dollars pour la quotité précitée à l'échéance du contrat en avril 2014. Cette première opération a été complétée par une vente à terme de 20 millions de dollars pour garantir la parité entre euro et dollar US.
- une nouvelle vente à terme en novembre 2013 portant sur les 200 000 actions restantes, qui garantissait un cours proche de 165 dollars à l'échéance en avril 2014. Cette seconde opération a été complétée par une vente à terme de 16 millions de dollars.

Dénouées à leur échéance en avril 2014, ces différentes opérations se sont traduites par l'encaissement de 43,9 millions d'euros, et la constatation d'une plus-value de 38,8 millions d'euros qui impacte favorablement les comptes du premier semestre de l'exercice 2014/2015.

Les instruments de couverture comptabilisés au 31 mars 2014 ont été repris au dénouement des opérations, avec pour impact un produit de 1,4 million d'euros sur l'exercice 2014/2015.

Au 30 septembre 2014, le Groupe ne possède plus d'actions Wynn Resorts, Limited en portefeuille.

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 4 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er avril 2013	142	30 287	718	1 129	32 134
Entrées de périmètre					
Acquisitions		414		-423	-9
Cessions / sorties d'actifs		-1 450	-109		-1 559
Valeur brute au 31 mars 2014	142	29 252	608	706	30 567
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2013	110	22 541	627		23 168
Entrées de périmètre					
Dotations aux Amortissement/dépréciation		1 775			1 775
Cessions / sorties d'actifs		-1 348	-109		-1 457
Amortissement/dépréciation au 31 mars 2014	110	22 968	518		23 486
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	32	6 284	90	706	7 081
Valeur brute au 1er avril 2014	142	29 252	608	706	30 567
Entrées de périmètre					
Acquisitions		118		203	321
Cessions / sorties d'actifs					
Valeur brute au 30 septembre 2014	142	29 370	608	909	30 888
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2014	110	22 968	518		23 486
Entrées de périmètre					
Dotations aux amortissement/dépréciation		727			727
Cessions / sorties d'actifs					
Amortissement/dépr. au 30 septembre 2014	110	23 695	518		24 213
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	32	5 675	90	909	6 675

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres de filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets des dites filiales à la date d'acquisition.

Le poste "immobilisations incorporelles" comprend essentiellement :

- l'indemnité d'acquisition des droits aux bénéfices versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société des Bains de Mer en juillet 1995. Cette indemnité, qui est comptabilisée sous la rubrique "concessions et droits similaires", a été amortie en totalité sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007
- les logiciels et développements informatiques.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeur brute au 1er avril 2013	158 574	743 645	207 547	77 015	39 534	1 226 315
Entrées de périmètre et autres variations						
Acquisitions		8 813	3 352	4 530	63 985	80 679
Cessions / sorties d'actifs		-1 308	-4 438	-1 913	-297	-7 956
Valeur brute au 31 mars 2014	158 574	751 149	206 460	79 633	103 222	1 299 038
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2013	38 106	413 879	161 164	54 953		668 103
Entrées de périmètre et autres variations						
Dotations aux amortissements		29 707	13 752	6 711		50 170
Cessions / sorties d'actifs		-952	-4 229	-1 854		-7 035
Amortissement/dépréciation au 31 mars 2014	38 106	442 634	170 687	59 810		711 238
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	120 467	308 515	35 773	19 823	103 222	587 800
Valeur brute au 1er avril 2014	158 574	751 149	206 460	79 633	103 222	1 299 038
Entrées de périmètre et autres variations (2)		-167		-2		-169
Acquisitions (1)		25 761	5 086	4 080	17 070	51 997
Cessions / sorties d'actifs		-3 654	-3 594	-618		-7 866
Valeur brute au 30 septembre 2014	158 574	773 089	207 952	83 093	120 293	1 343 000
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2014	38 106	442 634	170 687	59 810		711 238
Entrées de périmètre et autres variations (2)		-52		-1		-53
Dotations aux amortissements (3)		14 253	6 090	3 740		24 083
Cessions / sorties d'actifs		-2 897	-3 632	-565		-7 094
Amortissement/dépr. au 30 septembre 2014	38 106	453 938	173 145	62 984		728 174
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	120 467	319 150	34 807	20 109	120 293	614 826

(1) Les acquisitions du semestre incluent notamment les travaux préparatoires relatifs au chantier du Sporting d'Hiver pour 12 millions d'euros, la poursuite de la construction des Pavillons des Boulingrins pour 9 millions d'euros, des Villas du Sporting pour 7 millions d'euros et du nouveau siège administratif pour 7,3 millions d'euros ainsi que la rénovation majeure des Thermes Marins pour 3,5 millions d'euros.

(2) Les autres variations correspondent à l'impact de la modification de statut fiscal de l'établissement La Rascasse. Ce changement a permis la récupération de la TVA afférente (diminution de la valeur brute et diminution des amortissements cumulés).

(3) l'engagement du plan de rénovation profonde de l'Hôtel de Paris dès la fin d'année 2014 a rendu nécessaire une révision du plan d'amortissement des actifs destinés à être remplacés ou détruits au moment des travaux. Au titre du premier semestre 2014/2015, une charge additionnelle d'amortissement a ainsi été constatée à hauteur de 2,2 millions d'euros (une charge additionnelle d'amortissement de 5,4 millions d'euros avait été constatée au titre de l'exercice 2013/2014).

a - Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le privilège des jeux jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité Concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le cahier des charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société des Bains de Mer remettra gratuitement à l'Autorité Concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 30 septembre 2014, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 10,3 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société des Bains de Mer s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, tel bien inscrit sur la liste ci-après, dont l'Autorité Concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris
- Sporting Monte-Carlo
- Hôtel de Paris et jardins
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

b - Immobilisations en contrats de location-financement

Les informations relatives aux immobilisations en contrats de location-financement sont présentées en note 31 - Engagements de location.

NOTE 6 – PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE / ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS / ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence (1)	Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Prêts à long terme	Autres actifs financiers (3)	Total Actifs financiers non courants	Actifs destinés à être cédés (4)
Valeur brute au 1er avril 2013	58 036	40 317	541	67 242	108 099	37 844
Acquisitions			31	661	693	0
Classification en actifs destinés à être cédés		-46 440			-46 440	46 440
Cessions			-8	-591	-599	-32 949
Reclassements						
Variation de valeur	-11 649	6 123			6 123	13 113
Valeur Brute au 31 mars 2014	46 386		564	67 312	67 876	64 447
Dépréciation au 1er avril 2013			359	10 680	11 039	
Dotation / reprise de dépréciation			27	10	37	
Dépréciations au 31 mars 2014			387	10 689	11 076	
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	46 386		177	56 623	56 800	64 447
Valeurs brutes au 1er avril 2014	46 386		564	67 312	67 876	64 447
Acquisitions			70	1 975	2 045	
Classification en actifs destinés à être cédés						
Cessions			-88	-118	-206	-65 853
Reclassements	15 000			-15 000	-15 000	
Variation de valeur	853					1 406
Valeurs brutes au 30 septembre 2014	62 240		545	54 169	54 714	
Dépréciations au 1er avril 2014			387	10 689	11 076	
Dotation / reprise de dépréciation			-12		-12	
Dépréciations au 30 septembre 2014			375	10 689	11 064	
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	62 240		170	43 480	43 650	0

(1) La rubrique "Participations mises en équivalence" correspond à la participation de 50 % détenue dans BetClic Everest Group.

Comme indiqué en note n°3, pour conforter la structure financière de BetClic Everest Group, ses deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé de procéder à une augmentation de son capital, à libérer par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti à hauteur de 15 millions d'euros. L'augmentation de capital a été réalisée en juin 2014 pour un montant total de 30 millions d'euros.

Cette augmentation de capital s'est traduite dans les comptes du Groupe par une augmentation de 15 000 milliers d'euros de la valeur des titres Betclic Everest Group mis en équivalence, comme présenté ci-dessus sous la rubrique « Participations mises en équivalence », et par une diminution d'un même montant des Prêts et Avances en Compte Courant (rubrique « Autres actifs financiers »).

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de cette participation dans les comptes du groupe.

en milliers d'euros	Exercice 2013/2014	1er Semestre 2014/2015
Valeur des titres en début de période	58 036	46 387
Quote-part de résultat net de la période	-3 847	912
Opérations comptabilisées directement en capitaux propres		
- variation des transactions portant sur les intérêts minoritaires (a) (principalement Puts et Calls sur Bet-At-Home et Everest)	-7 809	-89
- écarts de conversion	6	30
- augmentation de capital (b)		15 000
Variation de la période	-11 649	15 853
Valeur des titres en fin de période	46 387	62 240

- (a) Les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires correspondent à l'incidence en capitaux des :
- opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
 - o Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.
 - changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
 - o Lorsque le Groupe accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, dans les conditions prévues par la norme IAS32-IAS39, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS28R et selon les recommandations de l'AMF.

(b) Cf. commentaire précédent au sujet de l'augmentation de capital, souscrite par compensation avec les prêts consentis par les deux actionnaires.

▪ Etats financiers résumés de BetClic Everest Group

L'information financière retenue au 30 septembre 2014 par le groupe S.B.M. retraitée des ajustements effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence se résume comme suit :

En milliers d'euros	
Total Actif Non Courant	151 959
Total Actif Courant	73 537
<i>dont Trésorerie et Equivalents de Trésorerie</i>	37 680
 Total Passif Non Courant	 129 548
<i>dont Dettes Financières</i>	106 433
Total Passif Courant	108 082
<i>dont Dettes Financières</i>	20 673

En milliers d'euros

Période du 1er avril au 30 septembre 2014

Produits des activités ordinaires	88 471
Amortissements, Dépréciations et Provisions	-8 731
(Charges)/Produits d'intérêts	-986
(Charges)/Produits d'Impôts	-611
Résultat Net Part du Groupe	1 823
Autres Eléments du Résultat Global	-118
Résultat Global total	1 705

Pour cette période, le résultat opérationnel issu de l'activité courante, avant variation nette des amortissements & provisions et déduction des frais supportés dans le cadre des restructurations et des conventions avec les parties liées, est positif de 15,3 millions d'euros au lieu de 11,3 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice dernier.

La valeur de la participation mise en équivalence se présente ainsi :

Quote-part des capitaux propres détenue	Ecart d'acquisition (goodwill implicite)	Participation mise en équivalence
-13 931	76 171	62 240

(2) La rubrique "actifs financiers disponibles à la vente" comprenait les titres Wynn Resorts qui avaient été reclassés en actifs destinés à être cédés à fin mars 2014 (voir § 4 ci-dessous).

(3) La rubrique "autres actifs financiers" comprend essentiellement :

- les avances en compte courant consenties à Betcliv Everest Group, soit 38 920 milliers d'euros,
- le solde, soit 3 150 milliers d'euros, de l'Avance en Compte Courant effectuée au bénéfice de BetClic Everest Group en juillet 2009 après un remboursement de 3 000 milliers d'euros effectué en mars 2014,
- les avances en compte courant consenties à la société Monaco Sports Partenaires pour une valeur brute de 9 940 milliers d'euros, totalement dépréciées lors de l'exercice 2010/2011,
- les titres et les créances rattachées de la filiale S.B.M. U.S.A. Incorporated aux Etats-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 30 septembre 2014.

(4) La rubrique "actifs destinés à être cédés" est constituée au 31 mars 2014 des 400 000 titres Wynn Resorts qui avaient fait l'objet d'opérations de vente à terme initiées au cours de l'exercice 2013/2014. Le dénouement est intervenu en avril 2014, générant une plus-value de 38,8 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2014/2015 et un encaissement de 43,9 millions d'euros.

NOTE 7 – STOCKS

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2014	12 200
Dépréciation au 31 mars 2014	37
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	12 163
Valeur brute au 30 septembre 2014	11 818
Dépréciation au 30 septembre 2014	95
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	11 724

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons - vins, alcools, etc. - conservées dans les caves des établissements.

NOTE 8 – CLIENTS

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2014	72 048
Dépréciation au 31 mars 2014	34 160
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	37 888
Valeur brute au 30 septembre 2014	82 969
Dépréciation au 30 septembre 2014	38 601
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	44 368

Les créances concernent principalement le secteur jeux.

ANALYSE PAR ANCIENNETE	
Créances à moins de 6 mois	42 797
Créances entre 6 et 12 mois	6 463
Créances à plus d'un an	33 709
TOTAL VALEUR BRUTE au 30 septembre 2014	82 969

NOTE 9 – AUTRES DEBITEURS

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés	Autres créances d'exploitation (1)	Créances diverses	Charges constatées d'avance (2)	Total
Valeur brute au 31 mars 2014	1 762	7 044	5 142	6 165	20 113
Dépréciation au 31 mars 2014			211		211
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	1 762	7 044	4 931	6 165	19 902
Valeur brute au 30 septembre 2014	1 979	5 264	7 356	7 100	21 699
Dépréciation au 30 septembre 2014			192		192
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	1 979	5 264	7 164	7 100	21 507

(1) comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA

(2) comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils.

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers	Juste valeur des instruments dérivés (1)	Total
Valeur brute au 31 mars 2014		16	1 100	1 116
Dépréciation au 31 mars 2014				
VALEURS NETTES au 31 mars 2014		16	1 100	1 116
Valeur brute au 30 septembre 2014		11		11
Dépréciation au 30 septembre 2014				
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014		11		11

(1) correspond à la juste valeur - actif - des instruments dérivés (cf note n°24 Instruments financiers).

NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement (1)		21 601
Disponibilités à terme et à vue (2)	24 733	31 332
TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE	24 733	52 933
Banques créditrices		-3 151
TOTAL TRESORERIE	24 733	49 782
(1) dont gain (perte) de juste valeur		2

(2) la totalité des montants présentés sous la rubrique « Disponibilités à terme et à vue » est constituée de disponibilités à vue pour les deux périodes présentées.

NOTE 12 – EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET BANQUES CREDITRICES

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
ANALYSE PAR CATEGORIES		
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	40 181	20 120
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	165	300
Dettes rattachées à des participations		
Autres dettes et dépôts	6 583	7 254
Juste valeur des instruments dérivés (2)	22 111	119
Soldes créditeurs de banque		3 151
TOTAL	69 041	30 944
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Echéances à moins d'un an	64 654	26 508
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	4 387	4 437
Echéances à plus de cinq ans		
TOTAL	69 041	30 944

(1) voir tableau ci-dessous pour l'explication de cette variation.

(2) cf note n°24 Instruments financiers.

Pour assurer son financement, le Groupe dispose d'une ouverture de crédit auprès d'un pool d'établissements financiers. L'échéance finale de cette ligne de crédit est fin mars 2015 pour un encours maximum de 116 millions.

L'ouverture de crédit étant utilisable sous forme de tirages à taux variable, un dispositif de gestion du risque de taux a été souscrit pour une durée de 5 ans à partir d'avril 2011. Ce dispositif est décrit en note n° 24 Instruments financiers.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 30 septembre 2014 :

en milliers d'euros	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit revolving à taux variables	116 000	20 000	96 000
Découverts confirmés	5 000	3 151	1 849
TOTAL	121 000	23 151	97 849
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT			
Échéances à moins d'un an	121 000	23 151	97 849
Échéances de un à cinq ans			
Échéances à plus de cinq ans			

NOTE 13 – AVANTAGES DU PERSONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2014	Charge de la période	Versements	Ecart actuariels et autres	30 septembre 2014
Indemnités de départ	16 210	699	-776	2 573	18 705
Engagements de retraite	15 703	214	-544	913	16 285
Médailles du travail	158	9	-8	-1	159
TOTAL	32 071	921	-1 328	3 485	35 148

Le Groupe provisionne suivant les dispositions de la norme IAS 19 révisée (méthode des "unités de crédit projetées") l'ensemble de ses engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables. Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les hypothèses actuarielles retenues au 30 septembre 2014 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans
- taux de revalorisation : salaires 3,0 à 3,50 % suivant les catégories - rentes 2,5 %
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut
- taux d'actualisation : taux déterminé sur la base d'un indice Reuters correspondant au taux d'obligation d'entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 15 ans (2,15 %).
- tables d'espérance de vie : T68 2008/2010 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	1er semestre 2014/2015
ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	32 071
Coût des services rendus	482
Charge d'intérêt	439
Prestations versées	-1 328
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice et autres	3 485
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	35 148
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à l'ouverture	9 502
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice en capitaux propres	3 485
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à la clôture	12 987

La charge de l'exercice est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	1er semestre 2014/2015
Coût des services rendus	482
Charge d'intérêt	439
CHARGE DE L'EXERCICE	921

Analyse de la sensibilité de la provision aux variations de taux d'actualisation :

en milliers d'euros	1er semestre 2014/2015
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	35 148
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation minoré de 0,5 %	37 092
Ecart	1 944
% de variation	6%
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation majoré de 0,5 %	33 377
Ecart	-1 772
% de variation	-5%

Analyse de la constitution des écarts actuariels :

en milliers d'euros	1er semestre 2014/2015
(Gains) / Pertes actuariels générés sur l'exercice	3 485
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	1 486
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses financières	1 998

NOTE 14 – PROVISIONS

La variation du poste des provisions à caractère non courant, au cours du premier semestre de l'exercice 2014/2015, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2014	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2014
PROVISIONS A CARACTERE NON COURANT						
Litiges	450	460		-238	722	1 394
Autres risques	515	55	-17		451	1 005
Charges						
TOTAL	965	515	-17	-238	1 173	2 399

Les provisions à caractère non courant sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

La variation du poste des provisions à caractère courant, au cours du premier semestre de l'exercice 2014/2015, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2014	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2014
PROVISIONS A CARACTERE COURANT						
Litiges	1 185		-15	-32	-760	378
Autres risques	2 012	159	-860	-442	-413	456
Charges	3 000		-3 000			
TOTAL	6 196	159	-3 875	-474	-1 173	834

Les provisions à caractère courant sont essentiellement composées de risques commerciaux et de risques sociaux.

La reprise de 3 millions d'euros présentée sous la rubrique "Provision pour charges" correspond à la provision constituée au titre du plan pour l'Emploi programmé dans le cadre de la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris. Cette provision a été reclassée en charge à payer sur le semestre.

NOTE 15 – AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
Produits constatés d'avance à plus d'un an	66 397	66 610
Subvention d'investissement	8 671	7 627
TOTAL	75 068	74 237

La rubrique "produits constatés d'avance à plus d'un an" est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissement, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 349 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours du premier semestre de l'exercice 2014/2015.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 8 322 milliers d'euros se décompose en :

- 695 milliers d'euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique "Autres créditeurs - compte de régularisation"
- 7 627 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2015/2016 et suivants (rubrique "Autres passifs à caractère non courant").

NOTE 16 – FOURNISSEURS

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
Dettes fournisseurs	15 663	12 317
Factures non parvenues	10 040	16 874
TOTAL	25 703	29 191

NOTE 17 – AUTRES CREDITEURS

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
Avances et acomptes reçus	38 009	29 894
Dettes fiscales et sociales (1)	84 560	93 875
Autres dettes d'exploitation (2)	7 571	10 315
Dettes sur immobilisations	8 590	5 076
Autres dettes	4 852	3 658
Comptes de régularisation	6 971	7 312
TOTAL	150 553	150 131

(1) Le niveau des dettes fiscales et sociales est plus élevé au 30 septembre 2014 qu'au 31 mars précédent en raison du fort niveau d'activité enregistré au cours de la saison estivale. Par ailleurs, le poste comprend une charge à payer de 4,3 millions d'euros au titre du plan pour l'Emploi programmé dans le cadre de la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris.

(2) Le niveau des autres dettes d'exploitation est plus élevé au 30 septembre 2014 qu'au 31 mars précédent en raison du fort niveau d'activité enregistré au cours de la saison estivale.

Notes sur le compte de résultat consolidé

NOTE 18 – PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	207 883	121 611	131 701
Secteur hôtelier	237 437	172 772	166 394
Secteur locatif	26 141	13 508	13 983
Autres	14 711	9 884	10 333
Cessions internes	-13 660	-8 314	-8 518
TOTAL	472 512	309 461	313 893

NOTE 19 – CHARGES DE PERSONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	144 692	79 574	82 763
Charges sociales et autres charges assimilées	71 241	38 006	36 932
Avantages du personnel (1)	1 865	1 182	921
TOTAL	217 799	118 762	120 616

(1) Indemnités de départ, engagements de retraite, médailles du travail.

NOTE 20 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT			
Pertes sur créances irrécouvrables	-2 430	-181	-51
Reprises de provisions antérieurement constituées	5 512	1 041	1 066
Provisions pour dépréciation constatées sur la période	-6 961	-3 653	-2 806
TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT	-3 879	-2 792	-1 792
RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. & INCORPORELS			
Produits de cession	246	201	52
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-921	-378	-771
RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS & INCORPORELS	-675	-177	-720
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	837	490	349
AUTRES PRODUITS	1 473	1 163	257
AUTRES CHARGES	-5 157	-3 646	-2 495
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS	-7 402	-4 962	-4 401

NOTE 21 – RESULTAT OPERATIONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteur jeux	5 883	8 200	15 568
Secteur hôtelier	-1 004	29 075	27 761
Secteur locatif	17 552	9 023	10 025
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-34 189	-16 307	-13 762
TOTAL	-11 758	29 991	39 592

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables. La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 25 – Informations sectorielles.

NOTE 22 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
Produits perçus	15	153	10
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement		1	2
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS	15	153	12
Charges et intérêts versés	-1 372	-320	-430
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux	1 040	329	469
TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-332	9	39
Différences de change	64	33	-19
Résultat sur dérivés de change			
Variation juste valeur des instruments dérivés de change	1 100	713	-1 100
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente (1)	32 949	32 949	38 822
Dividendes perçus	1 478	426	
Variation juste valeur des actifs financiers et dérivés actions	-2 506	-807	2 506
Autres	145	-560	219
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS	33 231	32 755	40 428

(1) correspond aux plus-values réalisées sur les ventes à terme de 400 000 actions Wynn Resorts, Limited., opération dénouée en avril 2014.

Autres notes complémentaires aux états financiers consolidés

NOTE 23 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
Cadres	623	625	644
Agents de maîtrise	181	184	181
Employés	3 332	3 628	3 636
TOTAL	4 137	4 436	4 461

NOTE 24 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les rubriques "Autres actifs financiers" et "Autres passifs financiers" avec une distinction courant / non courant suivant leur échéance. Les principes comptables afférents à ces instruments sont décrits en note annexe n°2.3.12.

◆ Instruments de taux

Compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe a reconduit en avril 2011 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Cet instrument couvre une période de cinq années à compter du 1er avril 2011 et plafonne le taux d'intérêt à un maximum de 4,02 %. Le notionnel couvert est de 100 millions d'euros, jusqu'à l'échéance finale du contrat.

◆ Instruments de change

Le Groupe réalisant la presque totalité de ses opérations en euros, ses transactions ne sont pas fortement exposées au risque de change. Les activités commerciales en provenance des marchés émetteurs de la zone dollar (Etats-Unis, Canada) restent cependant sensibles à l'évolution de la parité de change. Le risque de change bilantiel au 31 mars 2014 portait essentiellement sur la participation de 400 000 titres détenue dans Wynn Resorts, Limited, société américaine cotée au NASDAQ. En relation avec la vente à terme de ces actions, le Groupe avait souscrit en 2013 des instruments dérivés de change, de type ventes à terme, portant sur 36 millions de dollars. Ces instruments sont arrivés à échéance en avril 2014, simultanément avec la vente à terme des titres Wynn Resort, Limited.

◆ Instruments de titre

Les instruments financiers dérivés d'actions souscrits, courant 2013 avec la vente à terme de 400 000 actions Wynn Resorts, Ltd ont été dénoués dans les premiers jours de l'exercice 2014/2015 simultanément avec les instruments dérivés de change.

- Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers souscrits par le Groupe s'établit comme suit :

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 sept 2014
Instruments de change	1 100	
Instruments de taux	(588)	(119)
Instruments sur titres	(21 523)	
TOTAL	(21 011)	(119)

NOTE 25 – INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe a identifié quatre secteurs d'activité :

- le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo, au Casino du Café de Paris, au Sun Casino, au Sporting d'été sur la presqu'île du Larvotto, au Bay Casino ainsi qu'à la Rascasse. Tous ces établissements sont situés en Principauté de Monaco. Le secteur jeux a également repris l'exploitation des points de restauration des casinos depuis le 1er juin 2014. L'impact de ce reclassement n'est pas significatif.
- le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel, le Café de Paris, le Sporting d'été, le Sporting d'hiver, les Thermes Marins de Monte-Carlo, le Méridien Beach Plaza, le Casino de Monte-Carlo et le Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français. Depuis le 1er juin 2014, les points de restauration des casinos sont sous le contrôle du secteur jeux. Les recettes ne sont donc plus dans le secteur hôtelier. L'impact de ce reclassement n'est pas significatif.
- le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, et les locations des Villas du Sporting et de la Vigie, ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral.
- le secteur Autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris et de la boutique située Place du Casino ainsi que des prestations de services et des redevances de licences de marques.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis". Il s'agit à la fois d'éléments :

- à caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- à caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, etc.

◆ Produits des activités ordinaires par secteur

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES						
1er semestre 2013/2014	Produits avant éliminations intra-groupe	121 611	172 773	13 508	9 883	317 775
	Opérations intra-groupe	0	-8 272		-42	-8 314
	Produits des activités ordinaires	121 611	164 501	13 508	9 841	309 461
1er semestre 2014/2015	Produits avant éliminations intra-groupe	131 701	166 394	13 983	10 333	322 410
	Opérations intra-groupe	-1 189	-7 288		-41	-8 518
	Produits des activités ordinaires	130 512	159 106	13 983	10 291	313 893
variation n/n-1	montant	8 901	-5 395	475	450	4 431
variation n/n-1	%	7,3%	-3,3%	3,5%	4,6%	1,4%

◆ **Résultat opérationnel par secteur**

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis".

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT						
AMORTISSEMENTS						
1er semestre 2013/2014	12 555	47 350	11 817	1 949	-16 402	57 269
1er semestre 2014/2015	19 524	44 289	12 285	3 556	-15 252	64 403
variation n/n-1 montant	6 969	-3 061	468	1 607	1 150	7 134
AMORTISSEMENTS						
1er semestre 2013/2014	-4 355	-18 274	-2 794	-422	-1 433	-27 278
1er semestre 2014/2015	-3 956	-16 528	-2 261	-522	-1 544	-24 811
variation n/n-1 montant	399	1 746	533	-100	-111	2 467
RESULTAT OPERATIONNEL						
1er semestre 2013/2014	8 200	29 075	9 023	1 527	-17 834	29 991
1er semestre 2014/2015	15 568	27 761	10 025	3 034	-16 796	39 592
variation n/n-1 montant	7 368	-1 314	1 002	1 507	1 038	9 601

◆ **Immobilisations corporelles et incorporelles par secteur**

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
IMMOBILISATIONS NETTES						
au 31 mars 2014	54 394	316 037	182 510	11 305	30 636	594 881
au 30 septembre 2014	52 339	311 062	208 453	11 629	38 018	621 501
variation du semestre	-2 054	-4 975	25 943	324	7 382	26 620
INVESTISSEMENTS						
Exercice 2013/2014	1 376	19 349	50 297	2 362	7 288	80 671
1er semestre 2014/2015	2 338	11 031	28 836	819	9 292	52 317

NOTE 26 – RESULTAT ET DIVIDENDE PAR ACTIONS

	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
Nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice	18 160 490	18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)	0,95	3,30	4,45
Résultat net dilué par action (en euros)	0,95	3,30	4,45

NOTE 27 – ANALYSE DES VARIATIONS DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2013/2014	1er Semestre 2013/2014	1er Semestre 2014/2015
Variation de besoin en fonds de roulement			
Stocks	1 172	942	439
Clients	805	-16 433	-6 480
Fournisseurs	-3 839	790	3 488
Autres créances et dettes	23 871	10 874	1 003
Diminution/(Augmentation) du BFR lié à l'activité	22 009	-3 827	-1 550

NOTE 28 – PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'Etat monégasque, qui détient 69,1 % du capital de la Société des Bains de Mer au 30 septembre 2014, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de la dite société et les relations avec BetClic Everest Group dont le Groupe S.B.M. détient 50 % du capital.

- Relations avec l'Etat monégasque

Tel qu'indiqué en note annexe 1 Informations générales, la Société des Bains de Mer s'est vu concéder par l'Etat monégasque le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 20 853 milliers d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2014/2015. Conformément au cahier des charges, le taux de redevance a été porté de 13 à 15% à compter du 1^{er} avril 2012.
- contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 4 463 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2013/2014 ;
- participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 525 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2014/2015 ;
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 Immobilisations corporelles - paragraphe a - Régime juridique de certains biens immobiliers ;
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer créée à cet effet, a succédé à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

- **Relations avec des sociétés liées**

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Banque J. Safra (Monaco) S.A., la Société des Vins de Fontfroide, la Société PGL Conseil et la société Arcos Investissement.

Les transactions entre la société mère, la Société des Bains de Mer, et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

- **Relations avec Betclie Everest Group**

A été mis en place un contrat de licence qui permet au groupe Betclie Everest Group de tirer profit, dans le domaine des jeux en ligne, de la notoriété et du prestige des marques et noms de domaine détenus par le Groupe S.B.M.

Comme exposé dans les notes 3 et 6, le Groupe a par ailleurs participé au financement de Betclie Everest Group par le biais d'avances en compte courant qui représentent 38,9 millions d'euros au 30 septembre 2014.

- **Rémunération des mandataires sociaux et organes de gestion**

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la société mère, provenant de la société mère et de toutes les sociétés du Groupe, se sont élevés à 369 milliers d'euros au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2014/2015.

	30 septembre 2013	30 septembre 2014
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	263	263
Tantièmes		
Jetons de présence	89	106
TOTAL	352	369

Les charges patronales sur les rémunérations versées représentent un montant estimé de 19 milliers d'euros au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2014/2015.

NOTE 29 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Les informations présentées ci-après excluent les engagements de location, qui sont décrits distinctement en note 31.

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties (1)	71 190	75 214
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	166	197
Avals, cautions et garanties (2)	63 439	70 862
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	90 576	99 583
Autres commandes fermes (4)	18 142	11 726
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	81 000	97 849

(1) les garanties données découlent essentiellement des obligations relatives à Betclie Everest Group au titre du cautionnement de financements bancaires qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessous.

(2) les engagements reçus sont constitués principalement des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements donnés. Ces garanties sont également décrites dans le paragraphe ci-dessous.

(3) engagements passés dans le cadre des projets d'investissement.

(4) commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.

Détail des engagements et garanties donnés et reçus relatifs à BetClic Everest Group :

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 75,2 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- en août 2010, la mise en place d'un emprunt de 20 millions d'euros remboursable sur sept ans et une ouverture de crédit pour un montant maximum de 20 millions d'euros, constituant au 30 septembre 2014 un engagement maximum de 10 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.
- en septembre 2011, la mise en place de deux crédits remboursables sur sept ans, l'un de 7,2 millions d'euros et l'autre de 15 millions d'euros, constituant globalement au 30 septembre 2014 un engagement maximum de 13,7 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.
- en septembre 2014, la mise en place de deux crédits remboursables sur quatre ans, l'un de 10,75 millions d'euros et l'autre de 3,75 millions d'euros, constituant globalement au 30 septembre 2014 un engagement maximum de 14,5 millions d'euros.

Les engagements reçus relatifs à BetClic Everest Group s'élèvent à 45,5 millions d'euros et sont constitués des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement. Les deux associés - le Groupe S.B.M. et Financière Lov - s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à BetClic Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande entre les deux associés :

- à hauteur de 24 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 24 000 titres BetClic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2010,
- à hauteur de 13,5 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 13 500 titres BetClic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2011,
- à hauteur de 8 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 8 000 titres BetClic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2014.

Les autres engagements reçus comprennent des garanties d'achèvement, délivrées par les établissements bancaires dans le cadre des opérations de développement.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, BetClic Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home pour un montant de 32 millions d'euros au 30 septembre 2014, leur remboursement est garanti à 100% par chacun des actionnaires de BetClic Everest Group et un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande, adossé à des nantissements croisés de 29 333 titres BetClic Everest Group, permet de réduire la garantie à première demande donnée à 50 % des obligations de paiements de la filiale emprunteuse, Mangas BAH.

Détail des autres engagements et garanties donnés et reçus :

Le Groupe poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

Le contrat de location-gérance de l'hôtel Méridien Beach Plaza en vigueur avec le propriétaire comprend une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non renouvellement, correspondant à 45 % de 75% de la valeur nette comptable des biens non amortis repris à Starman Bermuda (ancien gérant) et à 45% de la valeur nette comptable des biens non amortis acquis par la Société Hôtelière du Larvotto.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	début de bail	fin de bail
- Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31/01/1985	25/02/2043
- Société Civile Immobilière Belle Epoque	30/10/1995	29/10/2035
- Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30/09/2105.	25/04/1996	30/09/2094

NOTE 30 – ECHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 29.

a) Obligations contractuelles

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	111 309	45 205	66 096	8
TOTAL	111 309	45 205	66 096	8

b) Autres engagements

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties et cautions données	75 214	11 505	31 709	32 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	75 214	11 505	31 709	32 000
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties et cautions reçues	71 059	1 279	47 531	22 249
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	71 059	1 279	47 531	22 249
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	97 849	97 849		
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	97 849	97 849	0	0

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DE LOCATION

- Immobilisations en contrats de location-financement

Au 30 septembre 2014, les immobilisations en location-financement retraitées dans le bilan s'élèvent à 292 milliers d'euros en valeurs nettes, contre 154 milliers d'euros au 31 mars 2014. Il s'agit essentiellement de matériels bureautiques et informatiques.

L'échéancier des paiements actualisés relatifs aux contrats de location financement se présente comme suit au 30 septembre 2014 :

- dettes à moins d'un an	165 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	158 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	néant
- total des paiements actualisés	323 milliers d'euros

- Locations simples

Au 30 septembre 2014, les montants des paiements futurs minimaux actualisés à payer au titre des contrats de location simple sont :

- dettes à moins d'un an	7 179 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	38 405 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	23 155 milliers d'euros
- total des paiements actualisés	68 739 milliers d'euros

Ces locations concernent essentiellement du matériel d'exploitation, des logements sociaux, et les engagements à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

Deloitte & Associés

185, avenue Charles De Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Louis VIALE

12 avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjerneta
98000 Principauté de Monaco

**SOCIETE DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ETRANGERS
A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des
Commissaires aux Comptes sur l’information
financière semestrielle 2014**

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2014

Deloitte & Associés

185, avenue Charles De Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Louis VIALE

12 avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjerneta
98000 Principauté de Monaco

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU
CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes
sur l’information financière semestrielle 2014**

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2014

Aux Actionnaires,

En application de l’article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, relatifs à la période du 1er avril au 30 septembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d’Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale 2410 de l'IAASB relative à l'examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur de l'entité. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 27 novembre 2014

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Louis VIALE

André GARINO

François-Xavier AMEYE

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Monaco, le 27 novembre 2014.

Le Président-Délégué
Jean-Luc Biamonti

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

www.montecarloresort.com

ISIN : MC0000031187